

Comité spécial sur la réforme électorale : Commentaires d'un électeur de longue date

Je suis heureux d'adresser mes commentaires au Comité dans le cadre de son étude visant à trouver une solution de rechange convenable au système électoral actuel dit majoritaire uninominal à un tour (SMUT).

Si je comprends bien le mandat du Comité, deux grandes solutions sont envisagées : d'une part, diverses variantes de la représentation proportionnelle (RP); d'autre part, un éventail déconcertant d'options qui tombent dans la catégorie du vote préférentiel ou transférable (VPT). Comme je m'appête à le démontrer, bien que ces modes de scrutin réussissent assez bien dans certains pays (surtout dans les pays où chaque extrémité du spectre politique réunit plusieurs partis), **le fait qu'il existe depuis longtemps au Canada trois grands blocs** (libéraux $\pm 40\%$, conservateurs $\pm 40\%$, NPD *et al.* 20 %) **signifie que la RP, le VPT et leurs nombreuses permutations nous écarteraient considérablement du processus démocratique.**

Tout d'abord, les partisans les plus invétérés de la RP sont des partis dont le programme électoral rend impossible leur élection dans le SMUT. Cependant, de mon point de vue blasé (que partagent sûrement la majorité des Canadiens), ce qui les motive réellement à réformer le système, ce n'est pas tant la perspective d'avoir une voix au Parlement que celle de pouvoir influencer le gouvernement. J'ai indiqué ci-dessus les trois grandes préférences électorales au Canada en attribuant à chacun une marge assez étroite, et il y a fort à parier que ces préférences demeurerait inchangées, peu importe le système électoral en vogue. Il y a donc une réelle possibilité que des partis autrement impossibles à élire s'imposent comme des facteurs déterminants au sein d'une coalition minoritaire et qu'ils obtiennent à force de chantage que la coalition soutienne les éléments mêmes de leur programme qui les rendent impossibles à élire. Depuis les années 1970, la part du vote populaire récoltée par le NPD se situe en moyenne à 17 % (même en incluant dans le calcul le pic de 30,6 % en 2011). Certains se sont opposés à la « fausse majorité » que le SMUT a permis aux libéraux d'obtenir en 2015 avec 39,5 % du vote populaire. Or, je pense que la plupart des Canadiens aimeraient mieux être gouvernés par un parti ayant recueilli 39,5 % des voix que risquer la tyrannie d'un parti qui n'a récolté que 17 % des voix.

Les options offertes par le VPT sont encore pires si l'on songe au déficit démocratique qu'engendreraient les scénarios réalistes quant au résultat des élections. Bien qu'il existe de nombreuses variantes susceptibles de confondre les électeurs, toutes les formes de VPT semblent permettre à l'électeur d'indiquer un deuxième choix. Comme il est inconcevable qu'un partisan des conservateurs indique un candidat néo-démocrate comme deuxième choix (ou vice-versa), les libéraux récolteraient leur 40 % habituel des votes de « premier choix » et pratiquement la totalité des votes de « deuxième choix », conservant ainsi le pouvoir littéralement à jamais sans aucune opposition, et rejoignant de ce fait les rangs des États totalitaires auxquels il s'oppose depuis un siècle. M. Trudeau a récemment affirmé à l'Assemblée générale de l'ONU qu'il comptait « renouer » avec l'ONU. Si nous adoptons le VPT, nous n'aurons plus l'autorité morale requise, surtout en regard du rôle illustre que nous y avons joué par le passé à titre d'observateurs électoraux.

Enfin, la réforme électorale n'a rien de neuf. Depuis 2000, **cinq provinces représentant 77 % de la population du Canada** (Ont., Qc, C.-B., N.-B., Î.-P.-É.) **ont conservé le SMUT**, soit par suite de l'échec de référendums (deux fois, dans ma province d'adoption, la C.-B.), soit par suite d'un changement de gouvernement. Chaque fois qu'ils ont perdu, les réformistes ont tenté d'expliquer les résultats par l'ignorance de l'électorat. Mais peut-être l'électorat était-il suffisamment informé pour flairer les conséquences dont je viens de parler (une connaissance de base de l'arithmétique suffit), et a-t-il voté en conséquence.

Je pense que les considérations que je viens de soulever devraient primer sur la consigne de réformer le système électoral et j'exhorte le Comité à maintenir le cap et à conserver le SMUT.

Respectueusement,

Ken Murray
Osoyoos, C.-B.
Le 2 juillet 2016